

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

14 NOVEMBRE 2018

AUDITION

DE L'ADMINISTRATION CHARGÉE DE LA MISE À JOUR DU MONITORING DE
PLACES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET DE SON MODÈLE ESTIMATIF

DisEXION

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PAR **MME OLGA ZRIHEN ET M. LAURENT HENQUET.**

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Quentin David, collaborateur à la DG Pilotage	3
2	Exposé de Eric Deny, collaborateur au service statistique de l'ETNIC	3
3	Exposé de Julien Danhier, attaché à l'Administration générale de l'Enseignement (Pilotage/Indicateurs)	4
4	Discussion	5
5	Confiance	7
	ANNEXE 1	8

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Éducation a procédé, au cours de sa réunion du 14 novembre 2018 (1), à l'audition de l'administration chargée de la mise à jour du monitoring de places dans l'enseignement obligatoire et de son modèle estimatif DisExion.

1 Exposé de M. Quentin David, collaborateur à la DG Pilotage

M. David évoque d'abord les progrès effectués depuis un an dans le monitoring des besoins en matière de création de places. Outil permettant d'objectiver les besoins en matière de créations de places, DisExion doit néanmoins continuer à progresser. La forte croissance démographique en Fédération Wallonie-Bruxelles, ciblée à l'origine sur le nord de Bruxelles puis étendue à d'autres zones bruxelloise et wallonnes a placé les responsables politiques devant un défi qui a mené à l'adoption du décret du 19 juillet 2017 posant les principes de l'outil et du monitoring.

DisExion est un système d'alerte qui permet de déterminer des zones où l'offre de places risque d'être inférieure à la demande et qui repose sur 4 facteurs principaux : les évolutions démographiques attendues, les estimations de places existantes, les flux scolaires entre lieu de résidence et lieu de scolarisation, et la création de places supplémentaires.

L'orateur précise qu'un pôle monitoring a été créé au sein de la Direction générale du Pilotage pour faire évoluer l'outil. Actuellement composé de deux personnes, il vise à mettre en place une coordination entre les acteurs concernés, assurer le suivi et centraliser les données quantitatives et qualitatives.

Depuis l'an dernier, un système de flux variable a été insufflé dans le modèle afin de prendre en considération les nouvelles places créées. Un travail important de mise à jour des données a aussi été effectué. Dans ce contexte, M. David souligne l'importance des collaborations en interne (ETNIC, DGI), mais aussi externes, plus particu-

lièrement avec les statisticiens des instituts régionaux pour assurer le travail de suivi du modèle.

2 Exposé de Eric Deny, collaborateur au service statistique de l'ETNIC

M. Deny déclare à son tour que deux nouveaux modules ont été développés cette année : l'automatisation de l'importation des données et l'évolution du nombre d'élèves au lieu de résidence et au lieu de scolarisation. L'ancienne approche travaillait quant à elle à flux constants sans prendre en considération la création de places, ce qui n'est plus le cas désormais.

L'intervenant cite ensuite les sources utilisées pour l'élaboration du modèle :

- les populations résidentes dans une commune par âge (données actualisées au 1er janvier 2017). Il s'agit des personnes inscrites régulièrement ;
- les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan (données à jour au 1er janvier 2017) par arrondissement et par âge ;
- les perspectives de l'IBSA à l'échelle bruxelloise, par commune et par âge. Les dernières statistiques datent de 2016 ;
- les perspectives de l'IWEPS par tranche d'âge de 5 ans, par groupe de 5 années, et par communes ;
- la base de données du Pilotage. Il s'agit du comptage des élèves. Les données utilisées s'étendent sur 10 ans 2007-2008/2016-2017 ;
- les projets de création de places planifiés et financés par la Direction générale de l'Infrastructure.

M. Deny insiste sur la nécessité de disposer de données régulièrement mises à jour.

Pour illustrer son propos, il cite l'évolution démographique et l'évolution du nombre de places

(1) Ont participé aux travaux :

M. Denis, Mme Gahouchi (Présidente), Mme Jamoulle, Mme Trotta, Mme Zrihen
Mme Bertieaux, M. Bracaval, M. Henquet, Mme Lecomte
Mme Stommen, Mme Vandorpe

Ont assisté aux travaux :

Mme Schyns, ministre de l'Éducation
M. de Briey, directeur de cabinet de Mme la ministre Schyns
M. Montois, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Schyns
M. Debatty, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Schyns
M. Lachapelle, conseiller de Mme la ministre Schyns
M. Danhier, attaché à l'Administration Générale de l'Enseignement
Mme Demilie, représentante de la Direction Générale de l'Infrastructure
Mme Briot, représentante du Service du Pilotage
M. David, représentant du Service du Pilotage
M. Deny, représentant de l'Etnic
M. Naïf, collaborateur du groupe PS
M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR

pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean (voir annexe).

Il insiste sur le fait qu'en l'absence de cadastre, le nombre de places disponibles doit être estimé (méthode des maxima, nombre d'élèves ayant occupé une place à un moment de l'historique 2007-08 à 2016-17), tout en précisant que la disponibilité des nouvelles places est lissée sur 6 années, sauf si leur nombre est inférieur à 100. Dans ce cas, les places sont considérées comme immédiatement disponibles. Pour les DOA, elles sont considérées comme disponibles sur deux ans.

Le modèle postule aussi l'absence de dégradation ou de perte de places. Il serait toutefois intéressant d'introduire un paramètre relatif à leur déperdition fût-elle temporaire. Toutefois au stade actuel des choses, cela s'avère compliqué dans la mesure où il manque d'informations fines sur les classes en rénovation.

M. Deny évoque encore l'évolution des résidents scolarisés en Communauté française. Il s'agit de l'estimation du nombre de résidents par âge scolarisés dans une école de la Fédération Wallonie-Bruxelles : des taux de croissance par âge sont appliqués à chaque âge de population observée par commune par référence aux données du registre national.

Sur interpellation de Mme Bertieaux qui demande si les taux de croissance à 5 ans retenus par l'IWEPS correspondent bien à la tranche d'âge 0-5 ans, 5-10ans, etc - lesquelles ne correspondent pas aux cycles scolaires maternel, primaire, secondaire- M. Deny répond par l'affirmative en précisant toutefois que les données sont calibrées sur la base des chiffres du Bureau fédéral du plan, et ce, afin d'éviter les déviations importantes. Il ajoute que les démographes travaillent rarement sur des petites tranches et qu'il faut noter par ailleurs une assez grande mobilité des populations. Les démographes de l'IWEPS lui ont confirmé qu'il leur est difficile de travailler sur d'autres tranches dans la mesure où certains territoires sont peu peuplés. Si l'on devait encore descendre à un niveau plus fin, il en résulterait des estimations trop peu fiables.

Le même orateur rappelle encore que le modèle vise à attirer l'attention sur les difficultés potentielles de scolarisation des enfants dans certains lieux. Aucun modèle n'est fiable à 100%. C'est ainsi que les données sont calibrées à l'échelle de l'arrondissement en utilisant les données du Bureau fédéral du plan.

3 Exposé de Julien Danhier, attaché à l'Administration générale de l'Enseignement (Pilotage/Indicateurs)

M. Danhier en vient à l'évolution des élèves au lieu de scolarisation.

Dès lors que le nombre de résidents scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles est posé pour chaque commune, il convient d'estimer l'endroit où ces élèves seront scolarisés. C'est ici que le modèle a évolué depuis l'an passé. L'évolution des flux entre communes de résidence et de scolarisation est désormais appréhendée. L'on pourrait considérer que le flux d'élèves partant d'une commune vers une autre est constant comme c'était le cas dans le modèle précédent, mais cela aurait pour conséquence de garder les flux identiques dans un contexte où des écoles sont créées. Le modèle actuel a été modifié pour tenir compte d'une affectation à flux variable qui prend en considération les places nouvellement créées selon un algorithme assez complexe et décrit dans la note technique distribuée aux commissaires.

Ce modèle itératif part de la détermination des nouvelles places disponibles et de l'identification des élèves susceptibles de remplir celles-ci ainsi que de ceux à même de changer d'établissement (résidents mobiles, changement de niveau). Le schéma est le suivant : nombre de places disponibles, nombre d'élèves dans la commune ou dans les communes adjacentes susceptibles d'utiliser ces places, attribution des places aux résidents et libération des places dans leur commune de scolarisation initiale.

Ce modèle repose toutefois sur des postulats et limites : le nombre d'élèves étrangers est notamment considéré comme constant, les parcours scolaires sont définis à politique et pratique inchangées (redoublement, âge de scolarisation), la répartition des résidents scolarisables vers les communes adjacentes est uniforme.

Mme Bertieaux demande quelle distinction est faite entre l'enseignement public et privé.

M. Danhier répond que l'on doit entendre par enseignement privé, l'enseignement non-subventionné par la Communauté française. Le modèle tient compte quant à lui de tous les réseaux subventionnés.

Le même orateur évoque ensuite les indicateurs par commune.

Un tampon, un export et une distance sont calculés (cfr fichier Excel distribué aux commissaires) et permettent de classer les communes en deux catégories : premièrement, les communes de type A avec une réserve insuffisante de places ; deuxièmement, les communes de type B sans problème de places mais où les élèves sont scolarisés en dehors de la commune et, partant, où il pourrait être intéressant de créer des places.

Des cartes sont projetées (elles figurent dans l'annexe au rapport).

Il en ressort que 7% de places sont à construire à l'horizon 2024 : soit 731 places pour le fondamental et 8376 places pour le secondaire

en Région wallonne, ainsi que 19 places pour le fondamental et 4583 places pour le secondaire à Bruxelles.

La détermination des zones en tension a pris en compte la cartographie des flux entre commune de résidence et commune de scolarisation ainsi que les axes principaux de mobilité, à savoir les routes et les lignes de trains.

Mme Bertieaux demande pourquoi les lignes de bus ne sont pas prises en compte, alors que dans le Brabant wallon par exemple une grande partie de la mobilité s'effectue via ce moyen de transport.

M. Danhier lui répond qu'il en est tenu compte indirectement dans les flux observés qui en dépendent au moins partiellement. Il s'agit cependant d'une donnée à affiner davantage pour les développements futurs du modèle.

A ce propos, il restera à améliorer la validation des différents modèles et des places disponibles, en confrontant et en mobilisant davantage de sources de données pertinentes (application PLAF et PLAS, par exemple). Il restera aussi à confronter plus encore les modèles mis en place aux réalités de terrain, plus particulièrement en ce qui concerne le rythme de remplissage des écoles créées, et ce, via des études de cas.

Avec la DGI, l'articulation des données est déjà en voie d'amélioration.

De nouvelles pistes restent encore à explorer concernant la déperdition des places et la prise en compte des offres spécifiques de formation (organisation des implantations en cycle/degré/forme) soit lors de l'estimation du besoin en création de places, soit au moment de la procédure de priorisation.

Il conviendra encore d'y intégrer des données comme la mobilité et l'accessibilité.

M. Deny conclut que le modèle n'est qu'une brique dans un tout beaucoup plus global. D'autres aspects dépendent de choix politiques raisonnés. Le modèle ne va évidemment pas jusque-là.

4 Discussion

Mme Bertieaux reste sur sa faim. Elle aurait souhaité voir le résultat de tous ces savants calculs. Elle est aussi perplexe dans la mesure où, sous la précédente législature, les parlementaires recevaient régulièrement des tableaux très précis et mis à jour tous les 6 mois, par commune. Elle finit par se demander s'il ne s'agissait pas d'enfumage vu les explications données ce jour et tout ce qu'il faut mettre en oeuvre pour aboutir à des projections réalistes. Pourquoi a-t-on attendu 3 ans avant de mettre en place un modèle plus fiable alors qu'il y a des urgences, plus particulièrement en Région

bruxelloise où le Gouvernement régional avait dû créer plus de 1800 places en dehors de son champ de compétences pour permettre la rentrée scolaire de 2012 ?

L'intervenante, qui s'inquiète qu'il n'y ait toujours pas de cadastre de l'ensemble des places en Communauté française, ne comprend pas qu'à chaque rentrée scolaire lorsqu'on évoque le décret inscriptions et la problématique des places en 1^{ère} secondaire, la ministre soit capable de dire avec précision combien il reste de places disponibles. A cet égard, elle se demande aussi comment le modèle d'affectation des places est combiné avec l'algorithme qu'elle juge pervers du décret « inscriptions ».

Elle demande quel est l'espace temporel envisagé pour les futurs projets de construction, sachant qu'il faut généralement un délai de 5 à 6 ans pour concrétiser un projet neuf.

Mme la ministre répond à la commissaire qu'elle a veillé à ce que le tableau des projections par commune jusqu'en 2024 soit transmis aux parlementaires. Il est également affiché en séance. L'élaboration d'un cadastre demanderait énormément de ressources humaines et nécessiterait d'engager un certain nombre de personnes. Il convient aussi de prendre en compte l'autonomie des écoles et leur volonté de donner (ou pas) des informations à ce sujet.

M. Danhier donne quelques explications relatives aux projections commune par commune qui reprennent les prédictions du modèle pour chaque année jusqu'en 2024. Par exemple, à Molenbeek, le nombre de résidents augmente de 6837 à 8148, le nombre d'élèves scolarisés dans le secondaire augmente de 2189 à 3663 ; quant au nombre de places disponibles, il est estimé à 2420 aujourd'hui et à 3920 en 2024.

Toutes ces données reprises dans le tableau seront mises à jour annuellement et la projection avancera elle aussi d'une année (2025, ...). L'orateur précise que tous les indicateurs sont calculés pour chaque commune : tampon, pourcentage d'élèves en export, nombre de places à construire dans la commune, commune de type A ou de type B, etc.

Mme Bertieaux demande si, pour l'année 2018, les places créées par le PO pluriel de Molenbeek ont été prises en compte.

M. Deny répond par l'affirmative. Les places ont toutefois été lissées comme expliqué plus haut.

Sur le décret « inscriptions », il répond à la même commissaire que la CIRI communique les chiffres précis des places disponibles en 1^{ère} secondaire sur base des déclarations des écoles elles-mêmes. Il s'agit d'une problématique différente.

Mme Bertieaux déclare qu'il est habituel et plus simple de travailler d'abord à la création de

places en maternelles puis de suivre les cohortes d'élèves dans le primaire et ensuite dans le secondaire en sachant qu'il y a beaucoup plus de mobilité à ce niveau-là. Elle se demande s'il existe des statistiques sur les taux de mobilité entre les différents degrés, les changements d'école, etc ...

M. Deny lui répond que le modèle tient compte des remplissages annuels, mais qu'il n'existe pas, en tant que tel, de taux plus précis de mobilité.

A ce sujet, **M. Danhier** invite la commissaire à consulter les indicateurs de l'enseignement.

Mme Bertieaux demande encore s'il est tenu compte de la mobilité dans les chiffres projetés au sujet de Molenbeek.

M. Danhier lui répond qu'il s'agit des fréquentations à tout âge par niveau.

M. Deny ajoute que, dans le fondamental, la discrimination entre le maternel et le primaire n'a pas tellement d'intérêt dans la mesure où il s'agit la plupart du temps de mêmes écoles ne devant pas mettre en œuvre de mesures spécifiques pour l'un ou l'autre niveau.

Mme Demilie s'exprime à son tour sur les appels à projets lancés en 2017 pour le réseau subventionné. Elle déclare que les architectes de la DGI se rendent sur place pour rencontrer les PO et ce, le cas échéant, avant et après le dépôt de candidature. Un avis est rendu sachant que s'il s'agit de la construction d'une nouvelle école et compte tenu des délais, il faut environ 5 ans pour concrétiser le dossier, ou moins de temps, s'il s'agit, à titre d'exemple, de créer une classe dans le grenier d'une école déjà existante. Elle ajoute que sous la législature précédente, des milliers de classes modulaires ont pu être créées très rapidement dans le cadre de la phase I et de la phase II. Concernant la phase III entre autres, pour la rentrée scolaire 2019, 75 places ont été créées à Saint-Josse, 888 places à Bruxelles-ville pour plus de 8 millions d'euros, 144 places à l'école fondamentale du Tivoli à Laeken via la rénovation de combles et de l'ancienne conciergerie,...

Mme Lecomte demande si le modèle identifie les zones en tension dans les régions limitrophes où les établissements sont fort fréquentés, souvent en majorité, par des élèves étrangers.

M. Danhier affiche le tableau avec les communes situées dans les zones en tension et qui fait apparaître certaines zones limitrophes. Il déclare que le modèle ne fait pas évoluer cet élément d'extranéité dans la mesure où les services n'ont pas accès aux indicateurs démographiques des états limitrophes concernés.

Mme Bertieaux demande s'il existe un coût moyen par place créée.

Mme la ministre lui répond par la négative,

mais elle ajoute que le coût par place tel que justifié par les PO dans les dossiers rentrés, est un critère qui permet de classer ceux-ci dans l'appel à projets.

Mme Zrihen constate que l'outil progresse ainsi que la volonté de disposer d'informations très objectives afin de faire avancer la prospective dans ce domaine. Elle s'en réjouit mais signale néanmoins une difficulté avec la classification par arrondissement alors qu'il y a eu des modifications dans leur périmètre notamment à Soignies, dans la région du Centre. Le modèle n'en tient visiblement pas compte. Cela a-t-il un impact sur les projets en cours ? Elle demande aussi, si les questions liées au coût partent du principe que les constructions sont toutes de type classique ou si d'autres modes d'aménagement sont considérés (ex : aménagement de classes en bois, dans une yourte ...). Elle insiste à son tour sur l'importance de la mobilité, déterminante pour l'évolution du modèle, et qui constitue d'ailleurs un facteur dont les bassins tiennent compte.

M. Deny répond que les changements dans les arrondissements ne prennent cours qu'en janvier 2019. Néanmoins, ils ne concernent que les projections (par arrondissement) du Bureau du Plan et le modèle ne pourrait dès lors être impacté qu'à partir de 2020.

M. Danhier ajoute que cela n'a pas d'influence sur leurs estimations puisque, quant à eux, ils reçoivent les données du Bureau du plan mais travaillent ensuite à l'échelon des communes. Il serait toujours possible de faire des regroupements par arrondissement en tenant compte de leurs nouvelles limites, si besoin était.

Sur la mobilité, **M. Deny** répond que si ce critère est intéressant, la décision de créer des places ou de construire une école dans un endroit peu ou voire mal desservi est un choix complexe qui ne dépend pas d'eux mais des différents acteurs participant à la décision du projet.

Sur les différents types de construction et sur les matériaux mis en œuvre, **Mme Demilie** répond que ses services ont peu de prises sur les dossiers rentrés mais examinent toujours scrupuleusement si les différentes normes sont respectées (normes incendie, normes en matière de luminosité ou environnementales, etc. ...). Des exemples de constructions en bois très réussies existent déjà.

Mme Zrihen insiste sur les délais de réalisation qui pourraient parfois être raccourcis.

M. Deny lui répond que les facteurs coût et rapidité de la construction sont déjà pris en compte dans la priorisation des projets.

Dans l'optique de la rentrée scolaire 2019, et compte tenu de la prochaine législature qui s'ouvrira d'ici-là, **Mme Bertieaux** demande aux orateurs s'ils souhaitent attirer l'attention des

membres de la commission sur l'un ou l'autre problème particulier (zones, communes...).

Pour **M. Deny**, il est difficile de répondre à une telle question. Sur une base statistique, il est évidemment possible de donner le nombre d'élèves qui termineront leurs primaires, et, en fonction des taux de réussite moyens, de déterminer là où un nombre plus important d'élèves est attendu en première année du secondaire.

Mme Demilie communique encore les éléments suivants relatifs à l'ouverture de nouvelles places dans le secondaire :

- Institut Saint-Dominique à Evere : 300 nouvelles places en 2019 ;
- Collège Matteo Ricci à Anderlecht : 475 places (sous réserve de l'accord des pompiers) ;
- Institut secondaire Elhikma à Forest ;
- Ecole secondaire du réseau de la Communauté française à Haeren ;
- Lycée Mater Dei à Woluwé : 232 places ;
- Collège des Etoiles : 320 places ;
- Ecole secondaire de Singelijn : 343 places ;

Mme Bertieaux profite de cette audition pour rappeler que la CIRI annonce un manque de 4000 places pour la prochaine rentrée. Faut-il être plus particulièrement attentif à certaines zones ?

Mme la ministre ne dispose pas avec elle des chiffres précis de la CIRI. Elle estime toutefois que la cohorte 2019 devrait être un peu moins importante que celle de 2018. Sur les zones, elle répondra à une éventuelle question orale ou écrite de la commissaire si elle le souhaite.

Mme Lecomte rappelle qu'une partie des montants des fonds octroyés à la création de places sont aussi affectés à celles à pourvoir dans l'enseignement spécialisé. Elle demande si la ministre dispose des données relatives aux besoins actuels et futurs dans cet enseignement et quelles sont les données communiquées au Gouvernement dans le cadre de la phase préparatoire à l'appel à projets du 12 novembre 2018.

Mme la ministre invite pareillement la commissaire à déposer une question orale ou écrite à ce sujet dans la mesure où ni les orateurs présents, ni elle-même ne disposent des chiffres précis à communiquer en séance.

5 Confiance

A l'unanimité, il est fait confiance à la Présidente et aux Rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Les Rapporteurs,

O. ZRIHEN
L. HENQUET

La Présidente,

L. GAHOUCHE

ANNEXE 1



••• Un exemple

Année scolaire	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Nombre de places disponibles	2420	2670	2920	3170	3420	3670	3920	3920
Nombre de résidents (scolarisés)	6837	7024	7212	7413	7617	7802	7986	8148
Nombre de scolarisés (FSV)	2189	2409	2633	2865	3116	3369	3616	3663
Nombre de scolarisés (FSC)	2189	2246	2304	2363	2425	2485	2543	2591

- Analyse d'un cas dans l'enseignement secondaire ordinaire: **Molenbeek-Saint-Jean**
- Croissance démographique importante
- Une offre largement inférieure au nombre de résidents
- 2 projets de création de 750 places (Pouvoir Organisateur Pluriel) à la rentrée 2017

●●● Evolution du nombre de places disponibles

Année scolaire	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Nombre de places disponibles	2420	2670	2920	3170	3420	3670	3920	3920
Nombre de résidents (scolarisés)	6837	7024	7212	7413	7617	7802	7986	8148
Nombre de scolarisés (FSV)	2189	2409	2633	2865	3116	3369	3616	3663
Nombre de scolarisés (FSC)	2189	2246	2304	2363	2425	2485	2543	2591

- En l'absence d'un cadastre, le nombre de places disponibles (occupées et vacantes) doit être estimé: Méthode des maxima
 - utilisation des effectifs maximaux accueillis au sein d'une unité « établissement-implantation-niveau » à un moment de l'historique (2007-08 à 2016-17),
 - prise en compte des croissances et décroissances d'effectifs
- Les créations de places planifiées (fournies par la DGI) sont ajoutées aux places disponibles estimées
 - Projets à l'année scolaire de mise à disposition des places
 - Lissage de la disponibilité de ces places sur 6 ans à moins que le nombre de places soit inférieur à 100 (disponibilité immédiate), ou pour les DOA (2), les D2/D3 (4)



●● Evolution des résidents scolarisés en FWB

Année scolaire	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Nombre de places disponibles	2420	2670	2920	3170	3420	3670	3920	3920
Nombre de résidents (scolarisés)	6837	7024	7212	7413	7617	7802	7986	8148
Nombre de scolarisés (FSV)	2189	2409	2633	2865	3116	3369	3616	3663
Nombre de scolarisés (FSC)	2189	2246	2304	2363	2425	2485	2543	2591

- Estimation des résidents par âge
 - Application des taux de croissance par âge (IBSA) ou tranche d'âges (IWEPS) à chaque âge de la population observée par commune (données du RN de la DGSSB)
 - Calibrage des perspectives communales sur les perspectives par arrondissement du BfP
 - Utilisation des perspectives du BfP par arrondissement pour les résidents flamands
- Estimation des résidents scolarisés en FWB par âge pour chaque commune ou arrondissement en appliquant les proportions observées aux projections

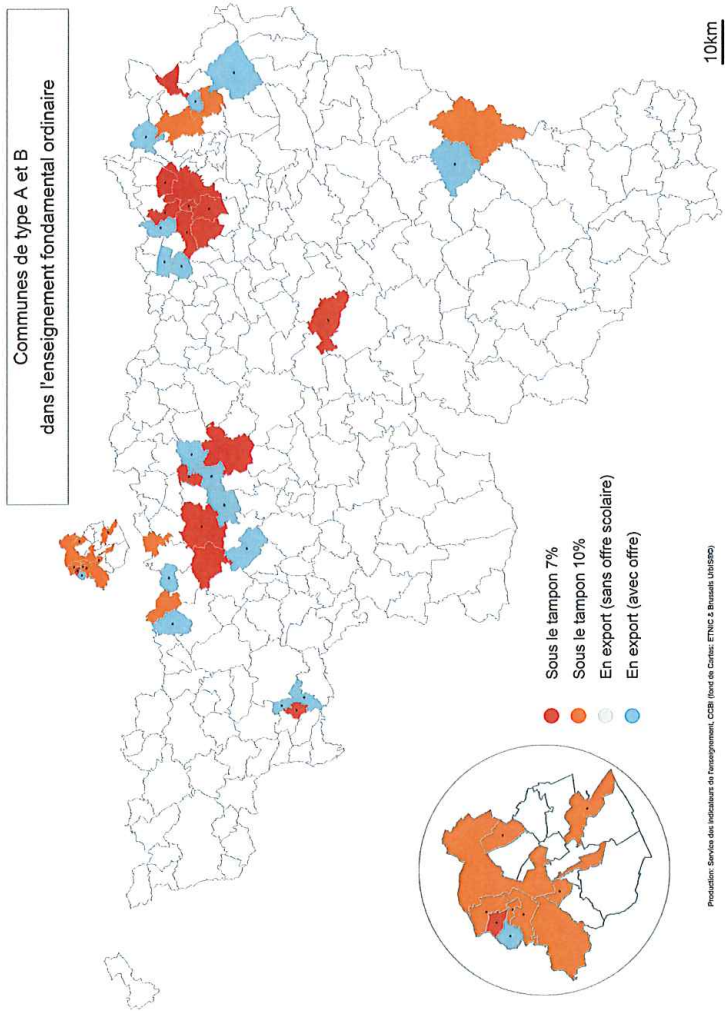
●●● Evolution des élèves au lieu de scolarisation

Année scolaire	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Nombre de places disponibles	2420	2670	2920	3170	3420	3670	3920	3920
Nombre de résidents (scolarisés)	6837	7024	7212	7413	7617	7802	7986	8148
Nombre de scolarisés (FSV)	2189	2409	2633	2865	3116	3369	3616	3663
Nombre de scolarisés (FSC)	2189	2246	2304	2363	2425	2485	2543	2591

- Calcul des flux entre communes de résidence (arrondissement en Flandre) et de scolarisation sur base des populations scolaires observées par âge en 2016-17
- Application des flux aux populations résidentes précédemment estimées par commune
 - Selon un modèle d'affectation par niveau à flux constants (FSC), non influencés par les modifications de l'offre scolaire
 - Les places créées sont uniquement remplies par l'augmentation de la population scolarisée prédite au sein de la commune.
 - Selon un modèle d'affectation par niveau à flux variables tenant compte des places nouvellement créées (FSV)



••• Carte de l'enseignement fondamental



••• Carte de l'enseignement secondaire

Communes de type A et B
dans l'enseignement secondaire ordinaire

